

## LE DROIT DES PEUPLES

*Par Ryan Worms*

Développement et paix adhère à la définition de la souveraineté alimentaire telle qu'elle a été définie au Forum de Nyéléni en 2007. Globalement, celle-ci affirme que la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, produite à l'aide de méthodes durables et dans le respect de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leur système alimentaire et agricole. Elle place donc les producteurs, les distributeurs et les consommateurs au cœur du système politique alimentaire en lieu et place des exigences du marché alimentaire transnational. Donc, les principes qui sont défendus par cette définition de la souveraineté alimentaire rejoignent de nombreuses luttes et préoccupations des partenaires du Sud de Développement et paix, ce qui en fait un concept important pour l'organisme.

Pour DP, la souveraineté alimentaire n'a pas la même signification pour le Nord et le Sud, car la lutte pour se nourrir n'est pas la même. Bien que les pays industrialisés souffrent aussi d'un déficit de souveraineté alimentaire par un manque de production locale à destination locale, cette déficience ne menace pas directement leur capacité quotidienne à se nourrir, ce qui constitue une différence notable. En Occident, les ménages consacrent de 10% à 20% de leur budget à l'alimentation, alors que dans les pays du Sud, c'est entre 60% et 90%. La souveraineté alimentaire est donc une question de survie dans les pays du Sud.

### **Le cas de la région du Choco en Colombie**

Afin d'illustrer les enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés à la souveraineté alimentaire (ou à son absence), on peut étudier l'exemple de la région du Choco en Colombie, où les populations locales sont aux prises avec le développement sans précédent de la culture de la palme africaine. Cet exemple permet de démontrer les dégâts pluriels des monocultures à destination de la production d'agrocarburant. En 1997, le gouvernement colombien a pris la décision de déplacer plusieurs communautés d'agriculteurs de la région du Choco pour entreprendre la culture de la palme africaine, un arbre donnant un fruit qui sert de base à la production d'agrodiesel et qui se retrouve également dans plusieurs aliments. Le gouvernement a prétexté, à l'époque, des combats avec la guérilla des FARC, et il a affirmé aux populations qu'elles ne seraient déplacées que pendant trois mois. C'est en retournant sur leurs terres quelques années plus tard que certains paysans ont pu constater la nature véritable du projet gouvernemental. En 2000, de nombreux agriculteurs de la région ont décidé de retourner sur leurs terres et ont reçu comme réponse du gouvernement une forte répression paramilitaire. Avant que ne commencent les déplacements, en 1997-98, ces populations avaient atteint la

souveraineté alimentaire: elles produisaient une grande variété d'aliments (riz, bananes, etc.) qui leur permettait de se nourrir, mais également d'avoir un revenu en vendant leur production sur les marchés locaux.

Sur les plans économique et social, les monocultures de palme africaine sont un désastre. Bien que l'État colombien (et certaines agences de développement international) présente l'accroissement de ces cultures comme une source de développement pour les populations locales, en réalité, elles ne permettent rien de tel parce qu'elles offrent moitié moins d'emplois que les cultures agricoles traditionnelles. De plus, les populations déplacées doivent vivre au pourtour des villes dans des camps rudimentaires où elles ne peuvent pas travailler. Sur le plan environnemental, le bilan n'est guère plus reluisant. En effet, la culture intensive de la palme africaine draine quasiment toutes les ressources d'eau qui sont disponibles dans une région. Une fois qu'une de ces monocultures s'installe, elle ne laisse quasiment aucune chance de survie aux autres modes de culture traditionnelle. En somme, il ne faut pas reculer très loin dans le passé pour constater l'existence de la souveraineté alimentaire dans la région du Choco, mais lorsque l'on constate la vitesse à laquelle la situation se détériore, l'urgence et la nécessité d'un changement radical deviennent manifestes.



Source : Élodie Rouselle

### Un plan d'action?

Pour Développement et paix, la mise en application de la souveraineté alimentaire dans les pays du Sud se fait de deux manières : en appuyant des initiatives locales au Sud et en changeant les mentalités au Nord. Par exemple, DP appuie depuis plusieurs années le *Mouvement des sans-terre* au Brésil qui lutte pour une redistribution des terres et la possibilité de redonner aux petits agriculteurs leur rôle dans la société brésilienne. DP appuie également Inades-Formation, une ONG panafricaine qui offre des formations aux petits agriculteurs et qui leur permet de se réunir en coopératives pour avoir une plus grande force de négociation face aux multinationales. Cependant, toutes ces initiatives locales ne se suffisent pas en

elles-mêmes. Une composante importante de la lutte pour la souveraineté alimentaire est le changement des mentalités dans les pays du Nord. Pour DP, on ne peut pas atteindre un vrai développement global si on ne commence pas par changer nos politiques et mentalités au Nord. C'est pourquoi l'organisme met beaucoup d'énergie dans la sensibilisation du public canadien: on présente le concept de souveraineté alimentaire, on met les partenaires en contact avec le public afin que celui-ci puisse comprendre les impacts concrets de ces initiatives locales, on incite les citoyens à rencontrer leurs députés et faire pression sur eux; bref, on implique les gens du Nord dans le changement, parce qu'ils peuvent et doivent faire partie de la solution.

Quant au rôle de l'État dans la mise en application de la souveraineté alimentaire, on constate que pour plusieurs pays du Sud, il est clairement et simplement un frein à sa mise en œuvre. Dans le cas de la Colombie, on remarque l'existence de liens très forts entre le gouvernement colombien et les grands groupes agroindustriels, et ce n'est malheureusement pas un exemple inhabituel de collaboration entre les pouvoirs publics et les intérêts financiers des multinationales agroindustrielles ou agroalimentaires. Cependant, il y a aussi des exemples où l'État a joué un rôle favorable. L'Équateur a récemment adopté une nouvelle constitution qui inclut les principes de la souveraineté alimentaire. Théoriquement, il a donc choisi de faire passer le droit de la population à une alimentation saine avant le droit au profit. Il reste maintenant à voir comment le principe de la souveraineté alimentaire se transformera en politiques publiques dans ce cas précis.

Bref, la souveraineté alimentaire est une composante essentielle du développement durable qu'appuie Développement et paix. En plus des avantages respectifs qu'elle octroie aux producteurs (garantie de toucher un revenu décent) et aux consommateurs (qualité de la provenance et du mode de production des aliments), la souveraineté alimentaire offre des bénéfices symétriques et globaux à chaque groupe de citoyens. D'abord, de la souveraineté alimentaire découle des échanges plus étroits entre producteurs et consommateurs, ce qui permet de recréer le lien social entre eux. Ensuite, de manière globale, la souveraineté alimentaire permet aux citoyens (producteurs comme consommateurs) d'être plus indépendants des règles du commerce international qui briment trop souvent leur droit à l'alimentation.

**Ryan Worms** est agent au matériel pédagogique, Développement et paix (DP), l'organisme officiel de solidarité internationale de l'Église catholique du Canada. À travers les années, DP a été amené à entreprendre diverses campagnes qui se rapprochaient de la notion de souveraineté alimentaire. L'organisme a, entre autres, mené une campagne de lutte contre la privatisation des semences ainsi que des campagnes pour défendre l'accès à la terre et à l'eau.